

# Soutien en faveur des comices agricoles

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE DU 20 ET 21 FÉVRIER 1997 MODIFICATION : ASSEMBLÉE DU 30 JANVIER 2006  
MISE À JOUR : ASSEMBLÉE DU 28 JUIN 2016 ET DU 26 JUIN 2020

## BÉNÉFICIAIRES

Soutien en faveur des comices agricoles

### ■ OBJET DE L'INTERVENTION DÉPARTEMENTALE

L'intervention consiste en une aide en faveur des Comices (priorité aux éleveurs exposants)

### ■ MODALITES DE CALCUL

L'aide représente 400 € par an dans la limite de 2 comices par canton, cumulable sur 3 ans maximum.

Le paiement s'effectue sur production de justificatifs de réalisation de manifestation.

### ■ MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE

La demande est à adresser au service gestionnaire.

## RENSEIGNEMENT

PÔLE STRATÉGIES  
TERRITORIALES  
DIRECTION DE L'INTERVENTION  
TERRITORIALE  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
BP 250  
23011 GUERET CEDEX  
TÉL. 05 44 30 29 79  
[www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)